



Parc national
des Pyrénées

Agir avec la Charte du Parc national des Pyrénées



Premier plan d'actions
quadriennal 2013-2016



Pastoralisme

Le travail en estive, un atout pour le territoire

4



Forêt

Filière bois : une valeur ajoutée à développer

5

Atlas de la biodiversité

Un outil pour valoriser le patrimoine communal

6



Bouquetin

Le retour d'une espèce disparue

7

Somport

Une requalification nécessaire

8

Tourisme

La montagne pour tous

9



Ciel nocturne

Éclairage public et qualité du ciel étoilé

10

Zéro pesticide

Une nouvelle culture des espaces verts

11



Culture

Animer les vallées, valoriser l'héritage

12

Patrimoine bâti

Une identité à valoriser

14



Le rôle du Parc national des Pyrénées

15

Liste des actions du plan quadriennal

16



© Février 2013 – Parc national des Pyrénées

Conception graphique et mise en pages : agence Lexies – Impression : Techniprint.

Photos de couverture : Saint-Savin. © Marie Hervieu/PNP –

Grange de Coumély au bord du lac des gloriottes, vallée de Luz. © Maud Cadu/PNP –

Fête de Laruns/Vallée d'Ossau. © Éliane Croutzet/Lo Cèu de Pau – Gypaète. © Luc Flavien/PNP –

Transhumance/Vallée d'Ossau. © C. Verdier/PNP



Avant propos

Mesdames et Messieurs,

Ce document est principalement destiné aux communes qui seront bientôt sollicitées pour **exprimer leur engagement** auprès du Parc national des Pyrénées, ainsi qu'aux représentants des associations, des groupements socioprofessionnels, des institutions, et à tous les particuliers, porteurs de savoir-faire, d'initiatives, de projets... Certains œuvrent déjà à nos côtés. Bien des actions proposées sont dans la continuité d'actions déjà en cours. Elles ont fait preuve de pertinence au regard des objectifs que nous poursuivons. Elles ont favorisé un **développement local et durable** respectueux des patrimoines.

La charte de territoire du parc national a été approuvée par un décret en conseil d'État, en fin décembre 2012. C'est une étape importante, ouvrant la voie à l'adhésion effective des communes au projet que nous avons construit ensemble. C'est surtout la consécration d'un travail de longue haleine réalisé avec la **participation de tous les acteurs du territoire**. Ils ont mis leur réflexion et leurs forces au service du développement durable, de la préservation et de la valorisation des patrimoines, mais aussi de la qualité de la vie quotidienne. Ce ne fut pas un long fleuve tranquille. Les débats ont été animés. Ils ont permis de nouer les fils d'un dialogue qui perdurera et d'identifier les éléments permettant de concrétiser de manière pérenne une passion commune pour nos vallées, montagnes, hommes et paysages d'exception. Nous pouvons être fiers du travail accompli. Nous disposons d'un **socle solide** qui nous permettra d'innover pour le développement harmonieux et durable du territoire.

C'est avec la volonté de maintenir cette dynamique multi-partenariale que le parc national a élaboré un plan quadriennal ciblant **trente-six actions** à engager dès aujourd'hui. Ce plan n'est pas exhaustif. Chaque porteur de projet mettra en œuvre ce qui lui paraît judicieux et répond à ses aspirations ou à ses besoins, en fonction de ses capacités d'engagement. Le présent document fait le point sur l'objet, la nature, le rôle des acteurs, le calendrier dans lequel s'inscrivent une douzaine de ces actions. Elles ont été choisies parce qu'elles montrent qu'il est possible d'agir. Elles concernent aussi bien la **zone cœur que l'aire d'adhésion**. Elles couvrent de larges domaines. Elles montrent, surtout, que la réussite est indissociable d'une volonté d'initiative mais aussi d'une approche partenariale.

Il appartient au parc national **d'être à l'écoute** des porteurs de projets, d'inciter les acteurs à se fédérer, et d'innover. Il a aussi vocation à leur apporter ses connaissances techniques, sa capacité de mobilisation financière, ses ressources en ingénierie, ou encore ses moyens d'information.

Cette publication est l'illustration de la démarche que le parc national entend mettre en œuvre avec ses partenaires. Sa raison d'être est de vous donner envie d'**agir ensemble**. Parce que nous, élus et techniciens du Parc national des Pyrénées, avons envie d'agir avec vous.

André Berdou

*Président du conseil d'administration
du Parc national des Pyrénées*



Jean Gastou,
maire de Cette-Eygun

De la cabane au centre pastoral

Par la qualité de son herbe, Arnousse est l'une des estives du Béarn qui dispose du label « fabriqué en estive » pour sa production fromagère. Vétuste en dépit d'une réhabilitation récente, et constituant un point noir dans le paysage, l'ancien abri de traite sera partiellement démolit et réaménagé, courant 2013, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Cette-Eygun. Avec pour objectif, souligne le maire **Jean Gastou**, « d'en faire un centre pastoral, exemplaire tant du point de vue des équipements techniques – avec une fromagerie, deux abris de traite pour vaches et brebis – que du confort de travail, avec une zone d'habitat pour le berger, et du respect du paysage et des qualités naturelles du site ». Il est prévu que le centre pastoral soit alimenté en énergie renouvelable au moyen d'une pico-centrale installée sur la conduite d'eau potable, qui sera refaite afin de garantir une eau de qualité pour la fabrication du fromage.

La commune, qui compte moins de 100 habitants, n'aurait pu porter, seule, le financement d'une telle opération. Le Parc national des Pyrénées et ses partenaires (EDF, État, Europe, région Aquitaine) devraient mobiliser près de 170 000 €. De quoi conforter le souhait de la commune de « poursuivre, dans le cadre de la charte, notre partenariat avec le parc national pour la réhabilitation des bâtiments pastoraux sur les estives de Peyranère ». »

Estive au pied du pic d'Astazou.
© Pascal Dunoguieuz/PNP

Pancarte de l'AOC Barèges Gavarnie.
© Delphine Pelletier/PNP



Le travail en estive, un atout pour le territoire

Le travail des hommes en estive, en même temps qu'il pérennise une activité économique, permet de préserver les équilibres dans les milieux d'altitude.

Le pastoralisme a contribué à façonner, au fil des siècles, les estives, élément caractéristique des paysages pyrénéens. La présence des bergers et des troupeaux et la production fromagère ou de viande pendant la période estivale permettent de maintenir une pression pastorale nécessaire à la préservation des richesses des milieux naturels. Elle permet aussi de valoriser une filière économique locale et attire des transhumants extérieurs au territoire.

Rendre l'activité attractive et pérenne

Compte tenu de son intérêt à la fois économique et écologique, il est nécessaire de pérenniser cette activité. Cela suppose de poursuivre l'adaptation au regard des nouvelles techniques pastorales (mécanisation de

la traite), des conditions de travail (salarial, confort d'usage des installations d'habitat), mais aussi des diverses normes édictées par la communauté européenne.

Le parc national soutient les gestionnaires d'estives et tous les acteurs du pastoralisme, pour créer ou rénover des cabanes pastorales, installer des aires et des abris de traite et contribuer à l'installation d'équipements. Le parc national apporte une aide technique et financière, en s'assurant, lorsqu'il s'agit en particulier de rénovation, que soient pris en compte les enjeux écologiques et paysagers ainsi que la préservation du patrimoine bâti. Et il veille à ce que soient associés à ces projets, les bergers, les éleveurs, mais aussi les services de l'État et l'agence de l'eau Adour-Garonne, avec laquelle une convention de partenariat a été initiée en 2012.



Filière bois : une valeur ajoutée à développer

Conscients de la valeur du bois local, pour la vie économique et sociale des vallées pyrénéennes, tous les partenaires sont engagés dans un plan d'actions intégrant l'amont autant que l'aval de la filière.

Valoriser la production de bois dans les vallées pyrénéennes contribue à redonner du dynamisme à la filière forestière locale. À côté des fonctions environnementales, patrimoniales et touristiques, qui sont importantes, la fonction de production dispose d'une marge de progrès non négligeable malgré la concurrence des bois importés et les difficultés d'exploitation sur un territoire de montagne. La filière est aujourd'hui fragilisée en raison de la quasi-disparition des entreprises de transformation locales (scieries, menuiseries etc.) et des circuits de commercialisation.

Évaluer la ressource et ses débouchés

La charte de territoire met l'accent sur une nouvelle dynamique pour l'exploitation forestière. Cette démarche implique les propriétaires, gestionnaires forestiers, les professionnels de la filière, le grand public et les maîtres d'ouvrage, utilisateurs de bois local.

Une première étape consistera à estimer les ressources mobilisables. Trois sources de débouché potentiel s'offrent aujourd'hui à la

production d'origine locale : le bois-énergie (bûches, plaquettes, granulés), le bois d'œuvre (construction), le bois utilisable en aménagement intérieur. Les porteurs de projets seront sensibilisés aux opportunités qu'offrent les essences locales. Ils seront mis en relation avec les structures compétentes.

Valoriser la filière ameublement

Porté par l'Office national des forêts, les communes forestières et les propriétaires privés, le « Projet hêtre » – une essence très présente sur le territoire du parc national – doit permettre l'émergence d'une filière de production de meubles et lui assurer un circuit de distribution. L'association du meuble béarnais (OMP), soutenue par le département des Pyrénées-Atlantiques et la région Aquitaine, se mobilisera également pour sensibiliser les artisans à la qualité du bois local.

Enfin, le parc national, avec la participation des professionnels, procédera chaque année au recensement des projets priorisant l'utilisation de la ressource locale afin d'aider leurs initiateurs à les mener à bien.



Jacques Brune, président de l'Union Grand Sud des communes forestières, Irène Senaffe, chargée de mission de l'Union Grand Sud des communes forestières

Du bien-fondé d'une vision partagée

« Le secteur a véritablement souffert de l'empilement des contraintes : physiques – terrains difficiles, climat défavorable – mais aussi réglementaires – liées en particulier à une vision jusqu'à maintenant très naturaliste » souligne Jacques Brune, président de l'Union Grand Sud des communes forestières. Pour constater avec satisfaction que « le premier mérite de la charte a été de rassembler autour de la table professionnels, propriétaires, communes et parc national, afin de faire naître une vision partagée, conciliant préservation naturelle et développement d'une véritable filière économique locale ».

Chargée de mission Forêt au sein de l'Union, Irène Senaffe rappelle volontiers que « c'est un enjeu fort pour ces espaces intermédiaires où pousse la forêt. Il s'agit d'inverser la tendance au recours systématique au bois importé du nord de l'Europe ou d'origine exotique, et, surtout, de reconstituer les circuits de transformation et de commercialisation locaux : les scieries, les menuisiers qui savent travailler le bois local ont presque disparu de nos vallées ».

Aujourd'hui mobilisée sur les actions à mener afin de redonner toute sa place à la production locale en bois d'œuvre ou bois-énergie, la chargée de mission a conscience des difficultés à surmonter : « Même l'éco-construction utilise des bois normés. Nos essences locales ne répondent pas toujours aux exigences de résistance mécanique. Il appartient aux maîtres d'ouvrage de réapprendre à intégrer les bois locaux dans leurs modes constructifs, mais il nous appartient aussi de faire la démonstration de la qualité de notre ressource, d'adapter la filière, et pourquoi pas d'entamer une démarche de labellisation comme cela a été fait dans les Alpes. »



Forêts de hêtres.

© Laurent Nédélec/PNF, Christophe Cuenin/PNF



Patrick Mousquès,
maire d'Escot

Un patrimoine méconnu qu'on valorise

Escot est l'une des six communes situées dans l'aire optimale d'adhésion ayant décidé de se porter volontaires pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité. Sur ce territoire, explique le maire **Patrick Mousquès**, « il existe deux zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique, liées à la montagne et au gave d'Oloron, avec un certain nombre d'espèces protégées, notamment animales ». Une première visite sur le terrain avec les agents du parc national et des bénévoles passionnés a permis « d'identifier, par exemple, des espèces de papillons qu'on ne connaissait pas ». Heureuse surprise qui dénote « qu'il existe des lieux à forte diversité biologique, des espèces rares protégées, un patrimoine naturel remarquable, qui restent méconnus de tous ». L'atlas, pour lequel la commune a désigné une référente parmi ses élus, « permettra d'identifier précisément la richesse de ce patrimoine, de le valoriser, mais aussi de savoir comment le protéger ».

Pour cette commune, le fait que la démarche soit gratuite n'est pas anodin. Patrick Mousquès rappelle que cet engagement est dans la lignée des actions déjà entreprises pour préserver son territoire : reloger en centre-village plutôt que lotir sur des terres agricoles, ne pas goudronner les accès aux cabanes pastorales, sécuriser l'éco-buage et anticiper les risques d'incendie, aménager la forêt en faisant attention aux espèces végétales et animales.

Il concède qu'adhérer à la proposition du parc national n'a pas été une décision facile, du fait en particulier des craintes traditionnelles des éleveurs au regard des réglementations. Des réticences qui pourraient être levées, selon lui, si les professionnels et la population étaient mieux informés. Et de rappeler que « l'adhésion au parc national, voulue par les anciens, nous a permis d'obtenir des aides précieuses pour préserver l'activité agricole. La charte offre de nouvelles perspectives pour des communes comme la nôtre. Entre autres, celle de nous aider à protéger et valoriser notre patrimoine ».



Œillet de Seiguier. © Delphine Pelletier/PNP



Sauterelle sur un iris. © Étienne Farand/PNP

Un outil pour valoriser le patrimoine communal

La réalisation d'atlas de la biodiversité permet de recenser les richesses communales. Les territoires de l'aire d'adhésion peuvent en tirer de multiples bénéfices : valoriser leur patrimoine, aménager durablement l'espace, apporter de nouvelles connaissances aux habitants et favoriser l'esprit citoyen.

Six communes situées dans l'aire optimale d'adhésion réalisent un atlas de la biodiversité en partenariat avec le parc national. Celui-ci, avec le concours du Conservatoire des espaces naturels, du conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et de l'association des amis du Parc national des Pyrénées, mobilise ainsi des moyens financiers et techniques pour leur permettre d'identifier et classer les espèces végétales et animales, ainsi que leurs habitats.

Il s'agit de recenser les sites qui constituent un réservoir de biodiversité caractéristique du territoire. Chaque année de nouvelles collectivités peuvent entrer dans ce dispositif.

Un patrimoine vivant

L'objectif premier est de faciliter la connaissance respectueuse que le parc national et les collectivités ont du patrimoine vivant. Mieux connu, ce patrimoine pourra être mieux pris en compte pour l'aménagement



collectif des espaces par les collectivités, les professionnels de la montagne et par chaque habitant dans ses pratiques quotidiennes. La population est étroitement associée lors des journées d'inventaire et des projets en milieu scolaire.

Les données collectées et inventoriées donneront lieu, à l'initiative du parc national, à la réalisation d'ouvrages accessibles au plus grand nombre.






André Cazères,
président de la commission
syndicale de la vallée de Saint-Savin

**Un plus pour...
le « tourisme »**

Le site de Péguère-Ardiden (Hautes-Pyrénées) devrait accueillir, d'ici à 2014, quarante bouquetins en provenance d'Espagne. Une mesure que la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin, gestionnaires des terrains, voit d'un bon œil, comme l'explique son président **André Cazères** : « Cette affaire nous tient à cœur. Le bouquetin est une espèce historiquement liée aux Pyrénées, françaises comme espagnoles. Je pense que ce sera un vrai plus pour le tourisme. » Une dimension qu'il faudra néanmoins concilier avec l'intérêt d'autres usagers du territoire. C'est aussi l'un des enjeux de la réintroduction.

Les élus, les associations de protection de l'environnement et les chasseurs soutiennent cette action. Quant à l'entité gestionnaire d'une dizaine d'unités pastorales, elle est particulièrement attachée à lever les craintes des exploitants agricoles : « On peut comprendre qu'ils soient inquiets pour leur bétail. Il nous faut expliquer que cette réintroduction est nécessaire, voire inéluctable. Mais nous veillerons à ce que toutes les mesures sanitaires adéquates soient prises » précise encore celui qui est aussi vice-président du conseil économique, social et culturel du Parc national des Pyrénées.

Avant de gagner leur nouveau lieu de résidence, les animaux auront d'abord été mis en quarantaine, de l'autre côté de la frontière, sous la surveillance des services vétérinaires. Puis, les services sanitaires français prendront le relais et veilleront à ce que les individus concernés ne fassent courir aucun risque aux autres espèces présentes sur le territoire. 



Bouquetin, étagne et cabri.

© Jean-Paul Crampe/PNP

Le retour d'une espèce disparue

Le bouquetin ibérique sera réintroduit, progressivement, sur le versant français des Pyrénées. L'objectif est de reconstituer la biodiversité faunistique emblématique du territoire. Par ailleurs, sa présence valorisera l'offre de tourisme liée à la découverte de la nature.

D'ici à 2016, soixante-cinq individus de l'espèce du bouquetin ibérique auront à nouveau élu domicile dans les Pyrénées françaises. Leur réintroduction se fera progressivement, à partir de sites adaptés, localisés à la fois sur les communes du Parc national des Pyrénées et sur le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises. Elle s'accompagnera d'un suivi et d'une évaluation scientifiques afin notamment de sécuriser, du point de vue sanitaire, la réintroduction de cette nouvelle espèce dans l'écosystème.

Veille scientifique, concertation, communication

Initiateur du projet, le parc national travaille en coordination étroite avec les autorités espagnoles et françaises, notamment sanitaires, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'INRA de Toulouse, ainsi que les fédérations de chasse et le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises.

Afin de favoriser l'appropriation du projet, un dispositif de concertation et de communication, incluant des réunions publiques, des publications, un site Internet, des films, sera mis en œuvre.

Préserver l'espèce, valoriser le territoire

Cette action entre dans une démarche plus générale de préservation des espèces et des habitats, en particulier ceux qui sont rares et menacés. L'extension de l'espace de vie du bouquetin ibérique contribuera à la conservation de cette population animale historiquement liée aux Pyrénées. Elle permettra d'enrichir la biodiversité emblématique du territoire.

La possibilité offerte à la population de la redécouvrir, dans son élément de vie quotidienne, apportera en outre un plus en matière d'offre de tourisme liée à la découverte du patrimoine naturel.



René Rose,
président de la communauté de
communes de la vallée d'Aspe

Dessiner un avenir pour le Somport

Pour René Rose, président de la communauté de communes de la vallée d'Aspe, la charte, en intégrant dans ses objectifs la réhabilitation et l'intégration paysagère et environnementale du centre de jour du Somport, constituait « une occasion unique de pouvoir faire revenir le conseil d'État sur sa décision de 1990. La décision de l'époque, qui trouvait sa justification dans la loi sur les parcs nationaux de 1960, a mis tout le monde dans une situation ambiguë : un bâtiment construit en 1986, mais dénaturé par l'abandon du projet initial et déclaré illégal ; une exploitation réduite aux autorisations d'ouverture en période hivernale ; l'impossibilité d'effectuer des travaux... Un véritable gâchis ! ».

La nouvelle donne permet enfin de se tourner vers l'avenir : « Nous allons reprendre le projet de réhabilitation et de valorisation du site. Il faut que celui-ci soit issu de la collaboration de toutes les parties prenantes, les treize communes de la vallée, le CAUE 64, le parc national. Et puis, il faudra solliciter les financements auprès du Conseil général, de la Région, de l'État dans le cadre du comité de massif des Pyrénées. » Optimiste, l'élu est sûr que « tout le monde aura à cœur de remédier à cette situation ».



Sentier d'interprétation.

© Joël Combes/PNP



Centre de jour du Somport.

© Joël Combes/PNP

Une requalification nécessaire

Le décret en conseil d'État qui valide la charte, ouvre la voie à la requalification et à la valorisation du site qui constitue aujourd'hui un point noir paysager.

La réhabilitation du centre de jour du Somport figure en première place sur la liste des actions que le parc national entend accompagner, avec ses partenaires, ces quatre prochaines années. Pas parce qu'elle serait plus importante que d'autres, mais parce qu'elle est emblématique et symbolique de la volonté des hommes pour sortir d'un imbroglio juridique qui dure depuis plus de vingt ans.

Sortir d'une situation de blocage

Depuis la remise en cause de son existence même par un arrêt du conseil d'État en 1990, le bâtiment d'accueil de la station de ski du Somport, vieillissant, faisait l'objet d'un entretien à minima excluant les gros travaux. La mauvaise qualité architecturale du bâtiment, l'absence dans le paysage d'intégration des équipements, en ont fait un point noir en plein cœur du Parc national des Pyrénées.

Réhabiliter et mettre en valeur

La charte va permettre de relancer un projet de requalification architecturale du bâtiment existant et d'intégration paysagère de l'ensemble des espaces aménagés – bâtis, parkings – en partenariat avec la communauté de communes de la vallée d'Aspe, le CAUE, le syndicat mixte de l'Aménagement de la station de ski du Somport et le conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Le site sera mis en valeur par une ouverture élargie à la saison estivale, le développement de nouvelles activités de découverte de la montagne et l'organisation d'un réseau de randonnées autour et à partir du site. L'ensemble du projet se veut exemplaire en termes d'éco-construction, d'accessibilité et de respect des enjeux environnementaux, en particulier la protection des zones d'habitat du grand tétras. Il devrait améliorer l'attractivité du site, pour la population locale comme pour la clientèle touristique.

La montagne pour tous

L'offre touristique, développée sur le territoire de l'aire d'adhésion, se caractérise par son authenticité et sa variété. L'accessibilité pour tous est un enjeu fort pour les territoires de montagne.

La montagne est par nature un terrain dont l'accès a longtemps été réservé à une clientèle experte, et physiquement en forme. Le parc national, les collectivités partenaires, œuvrent depuis des années pour ouvrir l'accès aux espaces naturels préservés des Pyrénées, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux familles avec de jeunes enfants.

Cela passe par l'aménagement de sentiers horizontaux (avec des pentes inférieures à 1 %), par l'accessibilité de certains refuges, par l'équipement des sentiers d'interprétation en bornes audio, écritures braille, etc. La labellisation « Tourisme et Handicap » vient couronner des réalisations exemplaires : les Maisons et les sentiers d'interprétation du Parc national des Pyrénées.

Aménager les lieux d'accueil

En vallée de Gavarnie, la requalification de la route de Bouchard est engagée, sous maîtrise d'ouvrage du conseil général des Hautes-Pyrénées, et sous l'impulsion du parc national, afin de faciliter l'accès à l'itinéraire et à l'interprétation. La commune sera accompagnée pour mener une réflexion sur l'aménagement d'un itinéraire adapté dans le village et en direction du Cirque,

avec l'appui du parc national et des services touristiques départementaux. En vallée de Cauterets, l'accessibilité du pont d'Espagne, du chalet du Clot et des cheminements sera également mise à l'étude, sous l'égide de la commune, de la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin et du parc national.

Des projets sont également lancés concernant l'accès au pic du Midi et au col du Tourmalet (réflexion et définition des aménagements portée par la régie du Pic), le pic de Néouvielle (aménagements et travaux, sous l'égide du syndicat intercommunal et des propriétaires de refuges) et la requalification du bâtiment des douanes du Pourtalet (informations sur le parc national et le pastoralisme, vente de fromages).

Labelliser l'initiative privée

L'exemplarité en matière de tourisme pour tous est aussi portée par l'initiative privée. Les propriétaires de structures d'accueil seront accompagnés par les services tourisme des départements pour accéder à la labellisation. Par ailleurs, les propriétaires de sites, la Maison de la montagne et les directions départementales en charge de la cohésion sociale travailleront en commun à un programme de sensibilisation aux enjeux environnementaux pour les jeunes accueillis dans les refuges.



Viviane Artigalas,
maire d'Arrens-Marsous

La vallée du Tech, un exemple d'accessibilité

Depuis juillet 2012, l'ensemble de la vallée du Tech est labellisé « Tourisme et Handicap ». « Nous sommes retenus au titre des quatre handicaps, moteur, mental, auditif et visuel », explique Viviane Artigalas, premier magistrat d'Arrens-Marsous. La commune a mobilisé des financements conséquents et des partenaires multiples pour rendre le site exemplaire en matière d'accessibilité

La Maison du parc national à Arrens-Marsous a été aménagée pour répondre aux exigences du label « Tourisme et Handicap ». Des panneaux d'interprétation ont été mis en place autour du lac du Tech, à la cabane de l'Arcoèche et autour de la Maison du parc national du plan d'Aste, également réaménagée. Une aire de stationnement a été créée pour chaque site et tous les panneaux d'interprétation sont équipés de bornes sonores et d'éléments en braille. L'ensemble du circuit de six kilomètres est accessible en toute autonomie pour les personnes handicapées, y compris celles qui se déplacent en fauteuil roulant.

Viviane Artigalas se réjouit que « la maîtrise d'ouvrage des aménagements ait été partagée entre la commune et le parc national, et que nous ayons pu travailler à une cohérence d'ensemble ». Partenaire majeur du projet, le parc national a apporté un concours technique et financier, à l'instar de la Fondation EDF, attachée à valoriser l'industrie hydroélectrique, une activité très présente sur le territoire.

Ont également soutenu l'opération l'Europe, le commissariat à l'Aménagement des Pyrénées, la Direction générale du tourisme, la région Midi-Pyrénées, le conseil général des Hautes-Pyrénées et le Comité départemental de tourisme. »



Inauguration sentier du Tech, val d'Azun.
© Lydie Jouve/PNP



Table du sentier d'interprétation du Tech, val d'Azun. © Marie Hervieu/PNP



Georges Azavant et
Orange Raveleau,
président et chargée de projet
du pays des Vallées des Gaves

Reconquérir le ciel nocturne

Le pays des Vallées des Gaves s'est engagé très tôt dans le projet de réserve de ciel étoilé. **Orange Raveleau**, chargée de suivre le projet au titre du Pays, explique que « progressivement, pour améliorer le cadre de vie des habitants et pour mettre en valeur le patrimoine, on a de plus en plus éclairé nos villages, sans imaginer que cela pourrait constituer une source de pollution. Aujourd'hui, nous voulons reconquérir ce ciel nocturne perdu, et pas seulement pour les besoins des astronomes ».

De nombreuses opérations concrètes de régulation de l'éclairage ont vu le jour dans les communes. « Les élus sont sensibles, non seulement à la qualité du ciel nocturne, mais aussi aux efforts de rationalisation de l'éclairage et, au-delà, des consommations d'énergie » souligne **Georges Azavant**, président du Pays. « Nous sommes soucieux de valoriser notre image, si importante pour des territoires comme le nôtre, à forte vocation touristique. » Afin de sensibiliser les habitants, des rendez-vous culturels et scientifiques, comme « Le retour à la nuit et aux étoiles », sont proposés. Plusieurs communes ont également répondu favorablement à l'appel conjoint du parc national et du Pays d'éteindre l'éclairage lors de la manifestation nationale « Le jour de la nuit » organisée le 13 octobre 2012. « Les mentalités évoluent et nous avons des solutions techniques qui permettent de réduire l'éclairage et les dépenses d'énergie sans remettre en cause le bien-être et la sécurité des habitants » note encore Georges Azavant. ①



Le ciel au-dessus du pic du Midi.

© Nicolas Bourgeois/Pic du Midi

Luz Saint-Sauveur de nuit.

© Matthieu Abadie/Office du tourisme de Luz



Éclairage public et qualité du ciel étoilé

L'obtention attendue prochainement d'un label international de « réserve de ciel étoilé » va donner une dimension inédite aux mesures de protection de la qualité du ciel nocturne. Au premier rang desquelles, l'utilisation raisonnée de l'éclairage public.

Éclairer le ciel n'est pas énergétiquement performant et constitue une source de pollution. La qualité du ciel nocturne est un élément de patrimoine et une ressource pour le tourisme. Depuis 2009, l'association Pirène, l'université de Pau et la régie du Pic du Midi, accompagnées par diverses collectivités territoriales, œuvrent en commun pour l'obtention du label *Réserve internationale de ciel étoilé* (RICE). Une labellisation qui profiterait à une grande partie du territoire du Parc national des Pyrénées.

Un label pour levier

La charte prévoit des mesures permettant d'accompagner ce projet et, plus largement, d'aider les communes à éclairer « juste ». Dès 2013, seront engagées, sous l'égide des partenaires de la réserve, des actions en vue d'obtenir le label, de diagnostiquer l'état des installations d'éclairage (diagnostics de l'éclairage par survols et études de terrain), de mettre à la disposition des élus un outil d'aide à la décision et à la mise en œuvre de bonnes pratiques (schéma directeur d'aménagement

lumière sur le périmètre de la future réserve). L'élaboration de produits touristiques thématiques, en lien avec la marque « Parc national des Pyrénées », sera également mise en chantier par un groupe de travail.

Une culture scientifique et technique

L'évolution vers des pratiques d'éclairage générant moins de nuisances lumineuses, et particulièrement la rénovation du parc de points lumineux, sera soutenue grâce à la mobilisation de moyens techniques et financiers. L'accent est également mis sur la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire au phénomène de la pollution lumineuse et de ses impacts sur l'environnement et la santé. À l'initiative du parc national, un projet d'observatoire participatif sur les papillons de nuit, réunissant notamment plusieurs parcs français et étrangers ainsi que le muséum national d'Histoire naturelle, sera mis en place. La multiplication d'événements relatifs à la culture scientifique et technique, tels que « Jour de la nuit », est envisagée. Le parc national, la régie du Pic du Midi et les collectivités en seront le moteur.

Une nouvelle culture des espaces verts

Entretien des espaces verts sans utiliser de pesticides, c'est possible. Au-delà des bénéfices directs sur la qualité de l'eau et des sols, l'abandon des produits phytosanitaires ouvre la voie à une nouvelle approche de la gestion de ces espaces, publics ou privés.

Grenelle de l'environnement, transition écologique... plan *Ecophyto* initié par le ministère de l'Agriculture... Les pouvoirs publics souhaitent une réduction drastique de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les cinq prochaines années. Tous les utilisateurs, publics et privés, sont impliqués dans cette démarche qui permet notamment de préserver la qualité des nappes d'eau et des sols sur l'ensemble du territoire du Parc national des Pyrénées, et qui concerne donc la santé publique.

Un appui technique et matériel aux collectivités

L'agence de l'eau Adour-Garonne et le parc national ont engagé, en 2011, un programme d'appui technique, matériel et financier auprès de dix-huit collectivités afin de leur permettre d'expérimenter l'entretien des espaces publics naturels et paysagers

sans pesticide. Douze nouvelles collectivités devraient rejoindre l'opération en 2013. Afin de valoriser leur démarche, le parc national leur proposera de rejoindre la plateforme d'échange d'expériences.

Sensibiliser les particuliers

Les particuliers seront encouragés à opter pour le « zéro pesticide ». Un cycle de conférences sur les techniques naturelles de jardinage, mis en œuvre en partenariat avec l'association des jardiniers de France, sera organisé à l'attention des populations de toutes les vallées. Les établissements scolaires seront incités à participer au programme « Sauvages de ma rue ». Co-organisé par le parc national, les directions départementales de l'Éducation nationale et le muséum national d'Histoire naturelle, ce programme incite les citoyens à recenser les espèces végétales qui poussent dans les espaces urbains et dont l'inventaire est très lacunaire.




Jean-Jacques Barreau, directeur de la délégation de Pau, agence de l'eau Adour-Garonne

Faire évoluer les mentalités

L'agence de l'eau Adour-Garonne est partenaire du projet « Zéro pesticide » dans les zones non agricoles. Un projet dont le directeur de la délégation de Pau, **Jean-Jacques Barreau**, rappelle qu'il traduit « un objectif prioritaire de l'Agence. La biodiversité est un indicateur de la qualité de l'eau, qui est notre première préoccupation ». Le parc national nous offre « la possibilité de déployer une action groupée, ce qui est primordial quand on s'adresse à des communes qui ont souvent moins de cinq cents habitants. Notre objectif est de poursuivre cette opération si elle s'avère pertinente ».

Les communes sont invitées à mettre en place un plan de gestion environnemental dans une approche collective réunissant élus, techniciens, bureau d'étude spécialisé, et le lycée agricole et horticole Adriana de Tarbes. Deux axes sont privilégiés : les techniques de désherbage alternatives aux pesticides, et l'expertise paysagère. « Au-delà de la réduction des produits phytosanitaires, il y a un vrai changement culturel à transmettre aux techniciens des collectivités et au public : le recours aux espèces locales souvent plus résistantes au froid ou à la sécheresse, les effets de la taille raisonnée, le retour de la biodiversité dont les graminées sont souvent le premier signe visible » défend Jean-Jacques Barreau. « Une fois ces plans de gestion engagés, les effets se font durablement sentir dans un délai de trois ans, avec des répercussions positives sur la qualité de l'eau et des sols. »

En contrepartie de cet engagement, les participants reçoivent un soutien en matière de communication, des aides émanant de l'Europe, de l'Agence de l'eau et du parc national pour financer l'achat de matériels (désherbeurs thermiques, balayeuses désherbeuses) et les missions des bureaux d'études. « Globalement, nous avons de bons résultats. Une fois les stocks existants de pesticides épuisés, on n'en a pas racheté » se félicite encore le directeur de la délégation de Pau de l'Agence. 



Panneau signalant l'opération « zéro pesticide » au niveau de la coulée verte à Argelès-Gazost. © Éloïse Deutsch/PNP





Robert Marquié, président du pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron

La culture en héritage

Le pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron est particulièrement attentif à la préservation et à la mise en valeur de l'héritage gascon et, plus largement, de l'occitan. Son président **Robert Marquié** se réjouit que « les réunions tenues à l'occasion de l'élaboration de la charte aient pu aboutir à la prise en compte du patrimoine gascon : un patrimoine linguistique riche, présent dans les expressions de la vie quotidienne, mais aussi dans le chant, la danse, les livres ». Le projet de mettre en valeur les polyphonies des bergers viendra enrichir la connaissance de cet héritage linguistique et culturel.

Fort d'une ressource importante, inventoriée avec le soutien de la direction régionale des Affaires culturelles et valorisée avec le partenariat du CAUE – promoteur du livre *L'art de bâtir en vallées d'Aure et du Louron* – le Pays a développé une dynamique d'animation aussi fournie que variée (visites, soirées à thèmes, ateliers thématiques) autour du patrimoine culturel et naturel. Il s'est doté d'un service éducatif qui est très mobilisé. Un potentiel de contenu et d'action dont son président pense qu'il pourrait alimenter une coopération fructueuse avec le parc national. « D'où notre intérêt pour le projet de route du baroque pyrénéen. Nous y sommes d'autant plus sensibles que le mobilier des églises de l'époque était fabriqué par une famille de Bagnères-de-Bigorre. » 17

Cabane pastorale à Serre-des-Tousaus.

© Maud Cadu/PNP

Chant polyphonique.

© David Penin/PNP

Animer les vallées, valoriser les héritages

Patrimoine, spectacles et animations sont essentiels à la qualité de vie et au dynamisme des communes du territoire. En montagne, une culture originale s'est constituée autour de l'activité pastorale, vecteur d'un patrimoine matériel et immatériel mais aussi de sociabilité festive.

Le Parc national des Pyrénées collabore avec les acteurs institutionnels, associatifs, privés, afin d'accompagner le développement d'une offre d'activités culturelles dont bénéficient la population résidente et les visiteurs. Le projet de territoire renforce cette dynamique en mettant l'accent sur les initiatives et pratiques des acteurs locaux et sur leur mise en réseau.

Qualifier les animations

Le soixantième anniversaire de l'aménagement de la centrale hydroélectrique de Pragnères et le trentième anniversaire de la Maison du parc national et de la vallée de Luz Saint-Sauveur donneront lieu, en 2013, à des manifestations exceptionnelles. La première, pilotée par EDF et soutenue par le parc national, doit célébrer le patrimoine technique mais

aussi le multi-culturalisme avec le rôle des populations immigrées dans l'aménagement des Pyrénées. La seconde, à l'initiative du syndicat mixte de la Maison de la vallée, sera une expérience pilote dans le domaine de l'animation culturelle des vallées. Elle amorcera l'évolution des Maisons vers des lieux d'échange et de diffusion de la culture.

Le parc national proposera aux collectivités et acteurs artistiques une labellisation des manifestations d'animation sur la base d'un cahier des charges exigeant en matière d'écoresponsabilité.

Développer l'offre de découverte du patrimoine

L'offre de découverte du patrimoine sera portée par de multiples projets : une route





du baroque pyrénéen, un circuit de visite du patrimoine hydroélectrique, ou encore la création d'une collection « les sentiers du patrimoine » (associant le parc national, les offices de tourisme, les fédérations de randonnée). Le pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron et celui des Pyrénées béarnaises seront également sollicités pour concevoir un programme d'animation et de découverte du patrimoine architectural et pastoral.

Le pastoralisme: une culture en soi

L'activité pastorale constitue une richesse pour l'animation du territoire, particulièrement dans la zone cœur. La valorisation de la tradition polyphonique donnera lieu à l'organisation de manifestations, avec la participation des bergers, dans une cabane pastorale par vallée, ainsi qu'au lancement

d'un échange d'expériences, piloté par le conservatoire Henri Duparc de Tarbes, sur les pratiques dans les vallées.

La connaissance des traits matériels et immatériels de ce patrimoine sera favorisée par l'accueil de l'exposition créée par le Parc naturel régional des Landes-de-Gascogne au musée d'Arudy, ainsi que par l'édition d'un ouvrage sur l'histoire pastorale des vallées béarnaises associant l'université de Pau et le pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées béarnaises.

Il s'agira également de soutenir les acteurs locaux organisant des manifestations telles que la *Journée de l'herbe et du pré*. Le parc national apportera un soutien logistique et technique à ces manifestations.



Œuvre présentée aux Phonies Bergères, « les fleurs de Reg » de l'artiste Jonatan Bernard. © Les Phonies Bergères



Groupe folklorique. © Éliane Croutzet/Lo Cèu de Pau



Linteau de porte. © Marie Hervieu/PNP



Laurence Bougand, animatrice du pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron

L'animation culturelle des vallées, un projet en devenir

En 2012, un projet d'animation autour de « la pierre » – géologie et utilisation du matériau dans l'architecture locale – a associé le parc national et les deux pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron et des Pyrénées béarnaises.

« C'est la première véritable action préparée et menée en commun. Auparavant, on collaborait de manière plus ponctuelle » souligne **Laurence Bougand**, ani-

matrice au pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron. La programmation 2013 s'intéressera à l'eau et au thermalisme, aux cols, et à l'occupation humaine ancienne. Avec un calendrier plus lisible et un effort accru de communication, la manifestation compte bien mobiliser le public valléen.

Laurence Bougand précise que de multiples initiatives culturelles portées par différents acteurs voient le jour: des expositions itinérantes, des visites du patrimoine en nocturnes, des plaques de signalétique interprétative... « Les acteurs locaux de l'animation culturelle travaillent en bonne intelligence. C'est le meilleur moyen de faire mûrir des projets. » ¹¹



Régis Rangamassy, architecte
au CAUE Hautes-Pyrénées

Une expertise de la construction et du paysage

Le conseil pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement des Hautes-Pyrénées (CAUE 65) est, depuis, plusieurs années déjà, un partenaire du parc national. À cet égard, précise Régis Rangamassy, architecte : « Nous avons une mission d'assistance aux communes de l'aire d'adhésion. Pour tout projet d'aménagement public, de construction, ayant fait l'objet d'une demande de soutien auprès du Parc national des Pyrénées, l'établissement sollicite notre expertise afin de s'assurer de la qualité architecturale, urbaine, paysagère. » Cette qualité suppose que tout projet nouveau s'intègre à l'héritage bâti et paysager, « ce qui ne signifie pas pour autant qu'il faille mettre de l'ardoise partout ».

Dans le cadre de ses missions de conseil aux particuliers, aux communes et aux institutions comme le parc national, le CAUE 65 intervient sur de multiples thématiques : les granges patrimoniales ou les prairies fleuries, l'atlas paysager du département ou les aménagements d'entrée de bourgs... « Nos avis sont en général bien reçus parce que nous échangeons très librement avec ceux qui nous consultent. Et parce que nous intervenons souvent en amont des projets. De plus en plus, nous sommes amenés à travailler sur les pratiques d'éco-citoyenneté, les réalisations référentes en matière d'éco-construction, l'utilisation des matériaux et des savoir-faire locaux, les économies d'énergie » précise l'expert du CAUE. 21

Grange et prairies fleuries.
© Christophe Cuenin/PNP

Portail à Sers.
© Delphine Pelletier/PNP

Clocher de Bazus et sa fontaine,
Vallée d'Aure. © Alan Riffaud/PNP

Une identité à valoriser

La présence d'un patrimoine bâti original signe l'identité du territoire comme elle en façonne le paysage. La démarche impulsée par le Parc national des Pyrénées afin de le préserver, mieux le connaître et le faire connaître, sera poursuivie.

La valorisation du patrimoine de proximité et l'aménagement des espaces publics dans les villages et les bourgs doit concilier la préservation d'un héritage original – qui se traduit dans les formes, les matériaux, les savoir-faire – et les besoins actuels des populations. Avec ses partenaires, le parc national poursuit sa mission d'inventaire et d'étude des patrimoines bâtis et paysagers et de diffusion de cette connaissance acquise auprès des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, comme du grand public. Il intervient également auprès des collectivités pour l'aménagement des espaces publics.

Exploiter la qualité du « petit patrimoine »

Le petit patrimoine bâti – les fontaines, les chemins de pierre, les murets, les réseaux d'irrigation, etc. – est un composant essentiel de l'originalité du territoire. Sa valorisation, tout comme sa réhabilitation, passe par un inventaire de ces innombrables éléments. L'appel à la contribution des habitants, la mise à disposition des connaissances acquises, la création de réseau d'échange sur le patri-

moine culturel avec le pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron et celui des Pyrénées béarnaises... Tout cela contribuera à créer une dynamique favorable à la mise en valeur de ce patrimoine de proximité.

Aménager pour embellir

Au premier rang de ces actions, la mission d'assistance technique des CAUE (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques) auprès de communes ayant souhaité bénéficier d'un soutien pour aménager l'espace, engager des constructions nouvelles. Les CAUE conseillent aussi les entreprises de maîtrise d'œuvre (architectes, constructeurs) notamment pour l'utilisation de matériaux locaux. Une opération collective sur l'aménagement des entrées de bourg a été lancée. Un guide de bonnes pratiques a été réalisé et largement diffusé.

La définition de sites prioritaires doit permettre d'engager des travaux sur les aménagements les plus sensibles qui constituent parfois de véritables « points noirs » dans l'harmonie générale des villages et des bourgs.



Le rôle du parc national : expert, conseil et partenaire

En quarante-cinq ans d'existence, l'action de l'établissement public du Parc national des Pyrénées a évolué en fonction du contexte législatif et des modes de gouvernance. Des évolutions en prise avec celles des besoins du territoire dont il a la charge et des populations avec et pour lesquelles il exerce ses missions. Son rôle se trouve également conforté et reconnu par près d'un demi-siècle d'actions menées en lien avec les acteurs du territoire.

Madame Élisabeth Médard, maire d'Etsaut et présidente du conseil économique, social et culturel (CESC) du Parc national des Pyrénées, apporte son témoignage en contrepoint de la présentation du rôle que le parc national entend jouer.

Préserver un patrimoine exceptionnel

Depuis sa création en 1967, la mission première du parc national est de préserver un patrimoine exceptionnel, d'en protéger toutes les composantes : naturelles, culturelles et paysagères. La réglementation qui s'applique dans la zone cœur, la plus fragile, protège les grands équilibres écologiques. « *Des territoires aussi emblématiques ont besoin d'avoir une réglementation pour protéger et mettre en valeur ce que la nature a façonné, mais aussi ce que les générations précédentes nous ont légué. Je pense en particulier à l'agriculture et à l'exploitation forestière qui jouent un rôle dans la protection de la biodiversité et pour lesquels le parc national est un partenaire incontournable* ».

Connaître les patrimoines

Pour pouvoir préserver et agir sur un milieu, il faut le connaître. Grâce aux études scientifiques, aux inventaires, aux analyses de terrain, le parc national, avec ses techniciens et les experts qu'il sollicite, a acquis une connaissance approfondie du territoire, de ses patrimoines et de ses habitants. Il a constitué une base de données et de ressources documentaires – de toutes natures : études, données statistiques, photographies, cartographies, etc. – qu'il continue d'alimenter et qu'il met à disposition des collectivités territoriales et de ses partenaires.

Partager et transmettre la connaissance

Le Parc national des Pyrénées a également un rôle de diffusion de cette connaissance, de sensibilisation et d'éducation des publics, notamment auprès des jeunes. Il édite différents supports imprimés, largement diffusés ou mis en ligne sur son site, il réalise des expositions, notamment dans les Maisons du parc national, il équipe de panneaux les sentiers d'interprétation... Et il met également à disposition ses ressources documentaires et ses compétences pour tous projets qui comportent un volet d'information, d'animation, de signalétique, de pédagogie.

Conseiller les acteurs du territoire

« *Depuis sa création en 1967, le parc national a acquis une connaissance exceptionnelle du territoire qu'il entend préserver. Et il la met aujourd'hui à disposition des communes pour les accompagner dans leurs projets de développement* ». Les chargés de mission et les techniciens du parc national sont à disposition des collectivités qui ont besoin d'accompagnement technique, et ce dans de multiples domaines : la préservation et la gestion des patrimoines, les économies d'énergie (renovation ou construction de bâtiments communaux, éclairage public), l'aménagement des villages et bourgs et l'urbanisme, le développement d'un tourisme durable, la gestion forestière, le développement des zones agricoles intermédiaires, la valorisation des patrimoines, l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, pour ne citer que ceux-là.

« *Le parc national a cette capacité d'apporter une ingénierie technique à des collectivités qui, souvent, n'ont pas de services techniques. L'expertise de ses chargés de mission constitue un appui incontournable pour des communes qui comptent de 80 ou à 500 habitants* ».

Mobiliser des partenaires et des aides financières

Outre ses compétences propres, le parc national peut faire appel aux ressources techniques des partenaires avec lesquels il a lié des conventions d'applications ou des contrats de partenariat. Le Parc national des Pyrénées aide au montage financier des projets et peut également les soutenir financièrement, soit directement, soit en mobilisant les financements d'institutions publiques ou de mécènes.

Porter l'image d'un territoire

Le parc national porte activement le projet de création d'une marque « Parc national des Pyrénées » qui créera une dynamique commune aux produits et services locaux expriment les valeurs du territoire. Il en a notamment évalué les critères d'attribution et veillera au respect du cahier des charges. « *Comme tous les parcs, nationaux ou régionaux, le parc national fait bénéficier le territoire d'une image exceptionnelle, notamment pour des publics lointains qui n'identifient pas telle ou telle vallée particulière. La marque "Parc" va assurément conforter cette image* ».

Évaluer les actions

Enfin, comme pour toute politique publique, le parc national a un rôle d'évaluation des actions mises en œuvre. « *La charte a été construite, et c'était très novateur, avec l'ensemble des habitants du territoire. Il est important d'en suivre l'application pour en vérifier les effets, mais aussi pour veiller à ce que sa mise en œuvre respecte la volonté commune qui s'est exprimée lors de son élaboration* ».

Liste des actions du plan quadriennal

Le présent document fait référence à **douze** des trente-six actions prévues dans le plan d'actions 2013-2016. La liste complète ainsi que le détail de chaque fiche actions sont téléchargeables sur le site www.parc-pyrenees.com

CŒUR

- 1 La réhabilitation du centre de jour du Somport
- 2 Prendre en compte les espèces présentant des qualités remarquables dans la gestion forestière
- 3 La gestion pastorale et l'innovation : les estives témoins
- 4 La réintroduction du bouquetin ibérique
- 5 La culture pastorale
- 6 Le patrimoine mondial de l'Unesco « Pyrénées/Mont-Perdu »
- 7 La résorption des points noirs paysagers

AIRE D'ADHÉSION

- 8 Les plans de maintien de la qualité des paysages remarquables
- 9 Le patrimoine bâti
- 10 L'aménagement des bourgs
- 11 La gestion raisonnée des espaces
- 12 Vers un éclairage public économe et respectueux de la qualité du ciel étoilé
- 13 L'animation culturelle des villages

14 L'opération « Zéro pesticide : ma commune adhère »

- 15 Élaborer un Plan climat énergie territorial et mieux connaître les impacts du changement climatique
- 16 Favoriser les pratiques éco-responsables (collectivités et événements)
- 17 Créer une offre de produits et services de la marque « Parc national des Pyrénées » complémentaire des marques et labels existants
- 18 La contractualisation des exploitations agricoles pour la conservation des prairies et de la zone intermédiaire
- 19 Le développement de l'activité forestière et la filière bois par une plus grande mobilisation et une meilleure valorisation de la production de bois local
- 20 L'offre touristique pour tous
- 21 Le développement durable des sports et loisirs de nature
- 22 La conservation des zones humides et tourbeuses
- 23 Les atlas de la biodiversité des communes
- 24 Le parcours de sensibilisation

CŒUR/AIRE D'ADHÉSION

- 25 La gestion de l'accueil sur les grands sites touristiques
- 26 Les sports et loisirs de nature, le survol et les grands rapaces
- 27 Les sports et loisirs de nature et les galliformes
- 28 La gestion environnementale des refuges
- 29 La présence et le travail des hommes en estive
- 30 Promouvoir une gestion piscicole respectueuse des enjeux patrimoniaux
- 31 Contribuer à l'atteinte et au maintien du bon état des masses d'eau superficielles
- 32 Vers une stratégie de prise en compte des forêts à haute valeur écologique dans la gestion forestière
- 33 La veille sanitaire de la faune sauvage et domestique
- 34 La conservation du Desman des Pyrénées
- 35 La diffusion de la connaissance
- 36 Les enjeux du patrimoine floristique : gérer, valoriser et aménager le territoire

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Villa Fould – 2 rue du IV septembre – BP 736 – 65007 Tarbes CEDEX
Tél. : 05 62 54 16 40 – Fax : 05 62 54 16 41
Contact : charte@pyrenees-parcnational.fr

Le document est téléchargeable sur le site internet
du Parc national des Pyrénées :
www.parc-pyrenees.com



Parc national des Pyrénées, un territoire à vivre